

# Règlement du Jeu Concours du Village le plus festif des Boucles 2024 !

Les Boucles de la Mayenne - Crédit Mutuel avec leur partenaire S.A.S MERIENNE organisent le jeu concours du village le plus festif des Boucles Il est ouvert à toutes les communes traversées sur l'édition 2024 et a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'animation au passage de la caravane publicitaire et des coureurs.

## **Article 1 : Conditions de participation**

Ce concours est ouvert à toute commune répertoriée sur le parcours de l'édition 2024 de la course cycliste des Boucles de la Mayenne - Crédit Mutuel. La participation à ce concours est gratuite. Les communes souhaitant participer devront s'inscrire en renvoyant le coupon joint avant le vendredi 3 mai 2024.

Les participants autorisent les organisateurs à poster les photos sur les divers supports de communication : Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, site internet, presse locale.

## **Article 2 : Composition du jury et passage**

Le jury sera composé de membres de l'organisation Boucles de la Mayenne, de l'entreprise partenaire S.A.S. MERIENNE et de représentants de FRANCE BLEU MAYENNE.

## **Article 3 : Critères de notation**

Une note de 1 à 20 sera attribuée à chaque participant. Cette note est basée sur les éléments d'appréciation suivant :

- Animation musicale
- Densité de participation
- Décoration générale du village
- Originalité
- Densité de décoration

## **Article 4 : Remise du prix**

Les membres du jury sont seuls juges, leur décision est sans appel. Le lauréat sera personnellement informé de la date de la remise officielle du prix.

Le village vainqueur se verra remettre un chèque de 1 000 € à reverser à l'association communale de son choix.



## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

### **AU JEU CONCOURS DU VILLAGE LE PLUS FESTIF DES BOUCLES 2024 !**

*À RETOURNER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ À L'ADRESSE MAIL  
**JEUBOUCLES@GMAIL.COM** AVANT LE VENDREDI 3 MAI 2024*

**COMMUNE :**

Représentant de la commune :

Téléphone :

Adresse mail :

En m'inscrivant, j'accepte le règlement du concours du village organisé par les Boucles de la Mayenne et son partenaire S.A.S. MERIENNE. (à consulter en première page de ce document et sur le site internet [www.bouclesdelamayenne.fr](http://www.bouclesdelamayenne.fr))

Signature du représentant et  
cachet de la commune